



COMMUNE DE GRUEY-LES-SURANCE

Note d'info n°12 du 13 juillet 2018

1. Le Conseil Municipal a pris une délibération à l'unanimité pour le refus d'installation des compteurs LINKY sur la commune. Celle-ci a été refusée par la Préfecture.
Chaque administré peut envoyer s'il le souhaite une lettre à ENEDIS pour le refus d'installation du compteur LINKY et donner une copie à la Mairie.
2. Pour rappel, les horaires suivants sont à respecter pour tous travaux suivant Arrêté Préfectoral N°964/08/DDASS/SE du 26 décembre 2006 :
 - Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
 - Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00
3. Attention les vignettes scolaires ne sont plus achetées par les communes. Elles doivent être achetées par les parents lors de la demande de carte de transports.
La commune procède au remboursement sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un rib sous condition d'être à jour dans le paiement de toutes les factures communales.
4. Il est rappelé que l'aire de jeux doit être respectée et utilisée sous la responsabilité des parents jusqu'à 22 heures. Il est formellement interdit de grimper après la structure. Merci aux utilisateurs de ne pas laisser de déchets sur l'aire de jeux (papiers de bonbons) un nid de guêpe a été détecté.
5. La baignade ainsi que la pêche sont interdites dans les deux étangs communaux suivant arrêté municipal du 2 juillet 2015. La Commune se décharge de toutes responsabilités en cas de problème.
6. Pass communautaire : cette carte gratuite permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des équipements sportifs et culturels (patinoire, piscine, musée...) de la communauté d'agglomération d'Epinal et de la ville d'Epinal. Cette carte est individuelle, vous pouvez vous la procurer en mairie. Elle est réservée aux habitants en résidence principale.

Pièces à fournir :

- Photo d'identité
- Pièce d'identité pour les adultes
- Livret de famille pour les enfants
- Taxe d'habitation ou foncière en cours de validité

7. Il est strictement interdit de déposer des cartons à côté des points apports volontaires.
8. Il est demandé aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer dans la Commune.
9. La mairie sera fermée du mardi 31 juillet au vendredi 17 août inclus.
En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjointes.

Dates à retenir :

- Dimanche 22 juillet : marche du Maquis de Grandrupt devant le mémorial à 15h
- Vendredi 27 juillet : Chorale Hollandaise à 20h30 à l'église de Gruey-lès-Surance
- Du 5 au 12 août : Semaine fédérale du cyclotourisme avec un passage à Gruey-lès-Surance le dimanche 5 août (Penser à décorer avec des vieux vélos et accessoires)
- Dimanche 2 septembre : cérémonie au Maquis de Grandrupt à 9h15
- Dimanche 9 septembre : messe à l'occasion de la fête paroissiale (sous réserve)

Etat-civil :

Décès :

Madame Colette PARISE
Monsieur Marcel MONNE
Madame Caterina ZERLA
Madame Edith BASSOT
Monsieur Christian THIETRY
Monsieur Philippe MARCHAL (né à Gruey)
Monsieur Gérard ROUGET
Monsieur Bernard ZUNDEL (résidence secondaire)